



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 081-218101632-20231011-2023\_DEL75-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 OCTOBRE 2023

2023 / 04 / 11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 04 Octobre 2023

Date d'Affichage : 04 Octobre 2023

Secrétaire de Séance : Laurent MONNIER

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL  
BARENS Janine par André AMALRIC  
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO  
CAUQUIL Fabrice par Corine ALBERT  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par Karine LOUP  
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE  
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

**OBJET : Aide financières accordées pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques.**

## Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques,

Vu les dossiers de demande déposés par les administrés ci-après désignés,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du mercredi 04 octobre 2023,

### DECIDE, Après en avoir délibéré

- **D'accorder** les aides financières ci-après détaillées :

Nom	Prénom	Adresse	Montant facture	Montant subvention accordée
BACOU	Michel	13 rue du Pont de Caville	167,95 €	75,00 €
BONNE	Anne-Marie	8 rue Jules Ferry	149,90 €	74,95 €
PELISSOU	Olivier	31 rue Poitevine	149,90 €	74,95 €
GRIFFE	Nicole	23 rue Ampère	149,90 €	74,95 €
GALINDO	Bernadette	7 rue de Montaud	114,90 €	57,45 €
GASC	Benjamin	20 rue Jourdain de Saissac	175,00 €	75,00 €
AMALVY	Pascale	66 route de la Gachal - Les M	59,90 €	29,95 €
GERMAIN	Denis	7 rue de la Vitarelle	120,00 €	60,00 €
FOREST	Christophe	18 rue Edmond Bouteillé	64,90 €	32,45 €
CALVET	Olivier	10 rue Montfort	159,00 €	75,00 €
ROUSSEAU	Frédéric	34 rue de la Vitarelle	175,00 €	75,00 €
MALET	Chantal	10 chemin des Marguerites	177,00 €	75,00 €
RAYNAUD	Etienne	44 rue Léminade	165,00 €	75,00 €
MONTAGNÉ	Patrick	6 rue de la Pensée Sauvage	177,00 €	75,00 €
BACH	Danièle	56 rue de Boutonnet	177,00 €	75,00 €
GRENIER	Céline	1 rue de la Libération	59,90 €	29,95 €
GRAND	Jean-Claude	99 avenue Sancta Maria	162,00 €	75,00 €
EL HAGE	Nicole	4 impasse des Chênes	167,95 €	75,00 €
GEURTS	Mathijs	17 avenue du général De Gau	59,00 €	29,50 €
ILHE	Pierre	20 avenue de la Chevalière	156,79 €	75,00 €
BARCELO	Paul	6 impasse Le Vacant	159,90 €	75,00 €
VIGNEAUX	Eric	30 rue de l'Arnette	177,00 €	75,00 €

**3 124,89 €**

**1 439,15 €**

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Laurent MONNIER

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*